



## Règlement du concours de nouvelles 2024 du groupe INSA

### Thème du concours : Artifice

#### 1 - Organismes

Le réseau des 7 Instituts Nationaux des Sciences appliquées (groupe INSA) organise un concours d'écriture.

#### 2 - Forme et nature

La forme choisie pour le concours est celle de la nouvelle.

Elle doit répondre aux caractéristiques suivantes :

- Œuvre originale non publiée, comportant un titre
- Texte de 15 000 signes maximum (espaces non compris)
- Document écrit en français, anonyme, dactylographié, paginé

#### 3 - Candidats

Le concours est ouvert à tous les enseignants-chercheurs, personnels techniques et administratifs actuels, les alumni et les étudiants/étudiantes des 7 INSA, exception faite des membres des pré-jury et jury.

#### 4 - Modalités de participation

La participation requiert l'envoi par courriel d'un dossier d'inscription comprenant :

- Le formulaire d'inscription à télécharger à l'adresse : <https://www.groupeinsa.fr/Concours-Nouvelles-2024>
- La nouvelle sous format numérique en format texte et en format PDF, avec pour nom de fichier le titre de la nouvelle, sans accent, sans espace et sans le nom de l'auteur (exemple : "Ungrandevenement").

Le dossier complet devra être adressé à : [concours-nouvelles@groupe-insa.fr](mailto:concours-nouvelles@groupe-insa.fr) , au plus tard le 11 mars 2024 à 23h59.

Tout dossier incomplet ou envoyé après cette date ne sera pas pris en compte.

Remarques :

- Un même participant peut envoyer jusqu'à deux nouvelles maximum. Il devra dans ce cas remplir deux formulaires d'inscription. Une seule des 2 nouvelles pourra être primée.
- Une nouvelle peut être écrite à plusieurs. Dans ce dernier cas, les auteurs devront préciser dans le formulaire d'inscription le nom du participant destinataire du prix éventuel.
- Chaque nouvelle sera soumise à un logiciel anti-plagiat

## **5 - Processus de sélection**

Dans chaque INSA, un pré-jury composé de professionnels du livre (bibliothécaire, libraire, éditeur, écrivain...) ou de lecteurs issus de l'établissement (Etudiants/étudiantes, membres du personnel, enseignant-chercheur...) effectuera une première sélection parmi les nouvelles à évaluer.

Un grand jury, composé d'un membre de chaque pré-jury ainsi que de l'éditeur partenaire de l'opération, sera chargé d'établir le classement final (10 nouvelles primées) et d'attribuer les prix du Groupe INSA.

Les membres du jury seront guidés dans leur choix par un ensemble de critères communs : originalité de l'histoire, qualité du style, émotions dégagées par le texte et respect de l'orthographe et de la grammaire.

## **6 - Prix**

Les 10 premières nouvelles classées seront éditées sous forme de recueil imprimé et numérique, et recevront un prix.

Le concours sera doté des prix suivants :

1<sup>er</sup> au 3<sup>ème</sup> prix : une tablette à encre numérique

4<sup>ème</sup> au 5<sup>ème</sup> prix : une liseuse

6<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup> prix : des chèques culture

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité.

## **7 - Informations légales**

L'INSA Lyon, l'INSA Toulouse, l'INSA Strasbourg, l'INSA Rouen Normandie, l'INSA Rennes, l'INSA Centre Val de Loire, l'INSA Hauts de France représentés par leurs directeurs respectifs, sont responsables de traitement et traitent vos données à caractère personnel conformément au règlement européen (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du **27 avril 2016** et de la loi Informatique et Libertés du **6 janvier 1978** modifiée.

Les finalités du traitement sont l'organisation du concours de nouvelles inter INSA 2024. A cette fin nous traitons les données personnelles suivantes : nom, prénom, statut INSA, établissement d'appartenance, adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone.

Le traitement est effectué sur la base du consentement.

Les données à caractère personnel sont conservées sur les serveurs de l'INSA Rouen Normandie et ne sont pas transmises à des tiers extérieurs aux INSA. Les données sont conservées sur la base active pendant un an pour les participants et pendant 5 ans pour les lauréats.

Vous avez la possibilité de faire valoir vos droits d'accès, droit à rectification et quand la réglementation le permet : droit de restreindre le traitement, de vous y opposer, droit à l'effacement. Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement.

**Pour exercer vos droits merci de contacter par mail :**

**concours-nouvelles@groupe-insa.fr**

## **8 - Autorisations et responsabilités**

Les concurrents lauréats autorisent le Groupe INSA à utiliser librement les nouvelles qui lui auront été adressées pour publication, reproduction et représentation sur différentes formes de supports écrit, électronique ou audiovisuel et devront signer une autorisation expresse relative à la cession de droits d'auteur et au droit à l'image.